



OFFRE D'EMPLOI

Agent(e) au développement culturel

Poste permanent

La **Ville de Roberval** est à la recherche de candidat(e)s talentueux(euses) afin de pourvoir un poste d'agent(e) au développement culturel au sein de son Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

À titre d'**agent(e) au développement culturel**, vous assurerez la planification, la réalisation, l'encadrement et le suivi des projets culturels et des priorités définies par l'entente de développement culturel et par le conseil municipal, en plus d'être responsable des activités d'animation et de médiation culturelle au sein de la Ville.

QUELQUES-UNES DES TÂCHES RELIÉES AU POSTE

- ❖ Collaborer avec différents partenaires au développement culturel de la municipalité, notamment en participant ou en animant des rencontres ou des médiations et en analysant les enjeux culturels du territoire.
- ❖ Développer un plan d'action permettant la réalisation de divers projets culturels priorisés par le conseil municipal, identifiés à la politique culturelle ou définis par l'entente de développement.
- ❖ Établir et maintenir des relations de coopération avec les organismes et partenaires du milieu culturel.
- ❖ Initier et soutenir des démarches de concertation et des stratégies de mise en valeur des ressources culturelles et patrimoniales locales.
- ❖ Préparer des sommaires exécutifs, des montages financiers, des redditions de compte et autres documents en lien avec ses activités.

LE PROFIL RECHERCHÉ

- ❖ Détenir un baccalauréat en action culturelle ou en loisirs, culture et tourisme ou leur équivalent, jumelé à une expérience pertinente de trois (3) ans.
- ❖ Démontrer une bonne connaissance du milieu culturel et patrimonial robervalois;
- ❖ Posséder d'excellentes aptitudes relationnelles et un sens de la diplomatie naturel;
- ❖ Savoir susciter l'intérêt et la mobilisation d'un groupe afin d'atteindre ses objectifs;
- ❖ Faire preuve de dynamisme et d'ouverture d'esprit;
- ❖ Avoir un excellent sens de l'organisation, et être en mesure d'établir et gérer ses priorités;

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

- ❖ Un emploi syndiqué permanent;
- ❖ Un horaire de 32,5 heures par semaine comprenant un horaire d'été avantageux;
- ❖ Une banque de congés personnels;
- ❖ Un régime de retraite et une assurance collective;
- ❖ Un ensemble de conditions de travail plus avantageuses que la moyenne.

UN MOT SUR ROBerval

Située aux abords du majestueux lac Saint-Jean, la Ville de Roberval se positionne à l'avant-garde du monde municipal. Misant sur le professionnalisme, le respect, la coopération et la créativité, nous plaçons le citoyen au centre de chacune de nos décisions.

Cette offre vous intéresse?

Envoyez votre CV à l'adresse courriel rh@roberval.ca **avant le 26 novembre** en indiquant le titre du poste en objet. Nous vous attendons!